

DÉCLARATION DU SNU TEFI PÔLE EMPLOI FSU COMITÉ SOCIAL ECONOMIQUE CENTRAL 16 JUIN 2023



DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNU SUR LES PROTOCOLES RÉGIONAUX DE FRANCE TRAVAIL

La délégation SNU au CSEC dénonce l'absence d'échange et de dialogue de la direction qui met le CSEC devant le fait accompli et qui ne sera présenté qu'à posteriori aux différents CSE, alors même que des questions perdurent dans les 2 régions présentées et que l'on touche à l'organisation du travail des agent.es.

Ces protocoles insistent sur le fait que Pôle emploi ne décide de rien et n'est qu'un exécutant ou comme ils disent : « avec l'appui opérationnel de Pôle emploi ».

Contrairement à ce qui nous avait été présenté, en nous affirmant le rôle prépondérant de Pôle emploi dans France travail, nous constatons à la lecture de ces premiers protocoles que Pôle emploi ne sera qu'un des partenaires de France travail.

Que nous serons au cœur du dispositif, mais en tant que simple exécutant avec uniquement un rôle de subalterne, soumis au Comité France Travail. Pire, nous sommes inexistantes sur la gouvernance de ces protocoles. Nous nous interrogeons sur le gain de Pôle emploi pour l'avoir « si bien vendu ».

Enfin, nous constatons que le protocole du Pays de la Loire n'a pas été signé par le directeur régional mais par M Bassères, certainement du fait de la présence des ministres pour cette première signature. En revanche il n'a pas pu se déplacer à Valence pour soutenir les collègues avec l'ouverture du procès du tueur de Patricia.

Et du coup, le directeur régional de cette région a-t-il eu ce protocole avant la signature ?

 @snu.pole.emploi.fsu

 @SnuPoleEmploi

 @snupoleemploi

 @snupoleemploifsu

www.snutefifsu.fr

syndicat.snu@pole-emploi.fr



**FRANCE TRAVAIL : OÙ EN SOMMES-NOUS ? QUELS IMPACTS SUR LE PERSONNEL, LES USAGERS, LE SERVICE PUBLIC ?
POUR REVOIR LA HMI DU 1^{ER} JUIN EN LIGNE : [HTTPS://WWW.YOUTUBE.COM/WATCH?V=YLR8MMEETKO](https://www.youtube.com/watch?v=YLR8MMEETKO)**